Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le PRÉFET de la RÉGION GUYANE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER de L'ORDRE NATIONAL du MÉRITE

Fait connaître qu'il sera procédé à la demande de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'aménagement de la RN 2 sur le tronçon Balata-PROGT sur la commune de Matoury. **Cette enquête publique qui se déroulera du 20 octobre 2016 au 21 novembre 2016 inclus**, porte sur l'opération d'aménagement de la RN 2, section Balata-PROGT en vue de la réalisation d'un boulevard urbain entre l'échangeur de Balata et le giratoire du PROGT qui connaît de fortes difficultés de circulation aux heures de pointe et qui est particulièrement accidentogène. Ce boulevard urbain sera composé de quatre voies de circulation plus deux voies réservées pour les transports en commun. Les éléments présentés dans le dossier soumis à l'enquête publique permettront au public de se prononcer sur les aménagements proposés.

Cette opération est inscrite au Contrat Plan État Région de la Guyane élaboré conjointement par l'État et la CTG. La demande est présentée par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), rue du Vieux Port, CS76003- 97306 Cayenne cedex, service des infrastructures et sécurité routières, unité maîtrise d'ouvrage. Coordonnées : 0594 255 821 ou 0594 398 000 – télécopie : 0594 378 309 - courriel : karim.ben-amer@developpement-durable.gouv.fr

Par ordonnance du 11 août 2016 de M. le président du Tribunal Administratif de Cayenne, Mme Maryse GAUTHIER est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Eric HERMANN en qualité de suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête sont déposées à la mairie de Matoury 1 rue Victor Ceïde 97351- matoury@orange.fr -tél : 0594 353 232 pendant la durée de l'enquête, **soit du 20 octobre 2016 au 21 novembre 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux, à savoir :
Horaires d'ouverture de la mairie de Matoury : lundi et mardi : de 08h00 à 13h00 de 15h00 à 18h00 - mercredi et jeudi : de 08h00 à 13h30 - vendredi : de 08h00 à 13h00 de 15h00 à 18h00
Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Matoury : de 9h00 à 12h00

- Mercredi 26 octobre 2016 - Mercredis : 2, 9 et 16 novembre 2016 - Lundi 21 novembre 2016

Des réunions d'information seront organisées par le commissaire enquêteur à des dates qui seront précisées ultérieurement par voie de presse.
Un registre d'enquête déposé à la mairie de Matoury sera tenu à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet dans les mêmes conditions.
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de Matoury : 1 rue Victor Ceïde 97351- matoury@orange.fr -tél : 0594 353 232 - ou directement à l'adresse personnelle de Mme Gauthier – courriel : maryse.gauthier2@orange.fr

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (Annonces - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public)

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera disponible à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL - unité procédures et réglementation) impasse Buzaré à Cayenne et à la mairie de Matoury où le public pourra en prendre connaissance, pendant un an, aux heures normales d'ouverture des bureaux, il sera mis en ligne sur les sites internet de la préfecture et de la DEAL aux adresses indiquées ci-dessus.

Pour le préfet, le secrétaire général,
signé
Yves de ROQUEFEUIL